

COMMUNE DE MOSNAC : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du lundi 25 mars 2019 à 20 h 30.

Présents : Guy DEWEVRE, Serge PUAUD, Daniel MERCERON, Liliane BOETTI, Jacqueline CHARLET, Éric MONTIGAUD, Hervé ROBERT, Michel BRILLET.

Excusée : Virginie PAILLETTE RIVIERE

Absent : Frédéric PERROTIN

ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la réunion du 04 février est approuvé à l'unanimité.

→ Approbation du compte de gestion du trésorier

Le budget du percepteur et de la mairie sont identiques. (sortie du maire et vote effectué par Dany MERCERON dû au privilège de l'âge).

Le compte de gestion du trésorier est approuvé à l'unanimité

→ Vote du budget

→

Compte administratif commune 2018 : **adopté à l'unanimité**

Vote des taux d'imposition 2019 : **adopté à l'unanimité**

Vote des subventions : **adopté à l'unanimité**

Budget primitif commune 2019 : **adopté à l'unanimité**

Compte administratif CCAS 2018 : **adopté à l'unanimité**

L'ensemble du budget est approuvé à l'unanimité

Délibération concernant la signature de la convention avec Grand Cognac pour le groupement de commande des matériaux de voirie.

Délibération adoptée à l'unanimité

Création d'une nouvelle association Mosnacaise :

Monsieur MOUGEL a rencontré le maire pour lui proposer la création d'une nouvelle association communale : AG2M (Association Groupe Musical de Mosnac).

Il s'agit d'une formation musicale de jeunes qui souhaite faire de la musique et animer les diverses manifestations communales. Si ce groupe fonctionne, les statuts seront déposés en mairie fin 2019. Pour l'instant, il demande de pouvoir utiliser l'espace communal pour leurs répétitions. Un concert est programmé le 8 mai 2019 auquel sont invités les membres du conseil municipal ainsi que les représentants des autres associations communales.

Le point est fait avec Liliane BOETTI et Jacqueline CHARLET sur l'organisation des prochaines manifestations communales, en l'occurrence l'inauguration de l'espace communal le samedi 27 avril à 11h et le repas communal le dimanche 28 avril.

CLOTURE DE SEANCE A 22h40